

3C. RÉGLEMENT GRAPHIQUE N°2

LA CHAUSSEE

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 3 4 5
C.O.B.

VERSION POUR APPROBATION -
MARS 2026



1. HABILLAGES

- Élément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâti
- Éléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

2. PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

- ○ ○ ○ Élément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRI)

